

Un nouveau cursus commun FFESSM - FFH

Ce nouveau cursus permet d'être en adéquation avec la loi de 2005 sur l'égalité des chances en prenant en compte des handicaps sensoriels, moteurs et mentaux. Il assure également la conformité avec le Code du Sport qui ne reconnaît pas, pour la plongée, les diplômes de la FFH (fédération handisport).

Cela signifie que les niveaux FFH (HP1, HP2, HP3 et C1, C2, C3) sont toujours reconnus (un niveau est toujours acquis « à vie ») mais **ne peuvent plus être enseignés** (dans un Club affilié FFH et avec la licence FFH).

Les C1, C2 ou C3 qui souhaitent continuer leur enseignement doivent donc valider leur niveau dans le nouveau cursus.

De nouvelles appellations

Dans le cursus Handisub, les appellations suivantes sont utilisées :

- PESH (1 à 4) : Plongeur En Situation d'Handicap
- EH (1 - 2) : Enseignant pour plongeurs en situation d'Handicap
- MFEH (1 - 2) : Moniteur Formateur d'EH

Les 2 types de PESH

Une personne en situation d'handicap n'est plus « classée » en fonction de son handicap mais en fonction de **ses capacités à assurer sa sécurité en plongée**.

Un test permet de savoir si un PESH est « **Modéré** » (test réussi) ou « **Majeur** ».

Les EH1 enseignent aux PESH modérés, les EH2 aux PESH majeurs.

Ce test comporte trois éléments à vérifier :

- Comprendre les consignes simples liées à la sécurité, et y répondre de manière autonome (signe « stop », signe « remonte »...).
- Remettre seul son détendeur en bouche.
- Effectuer seul une manœuvre d'équilibration des oreilles.

La procédure est la suivante :

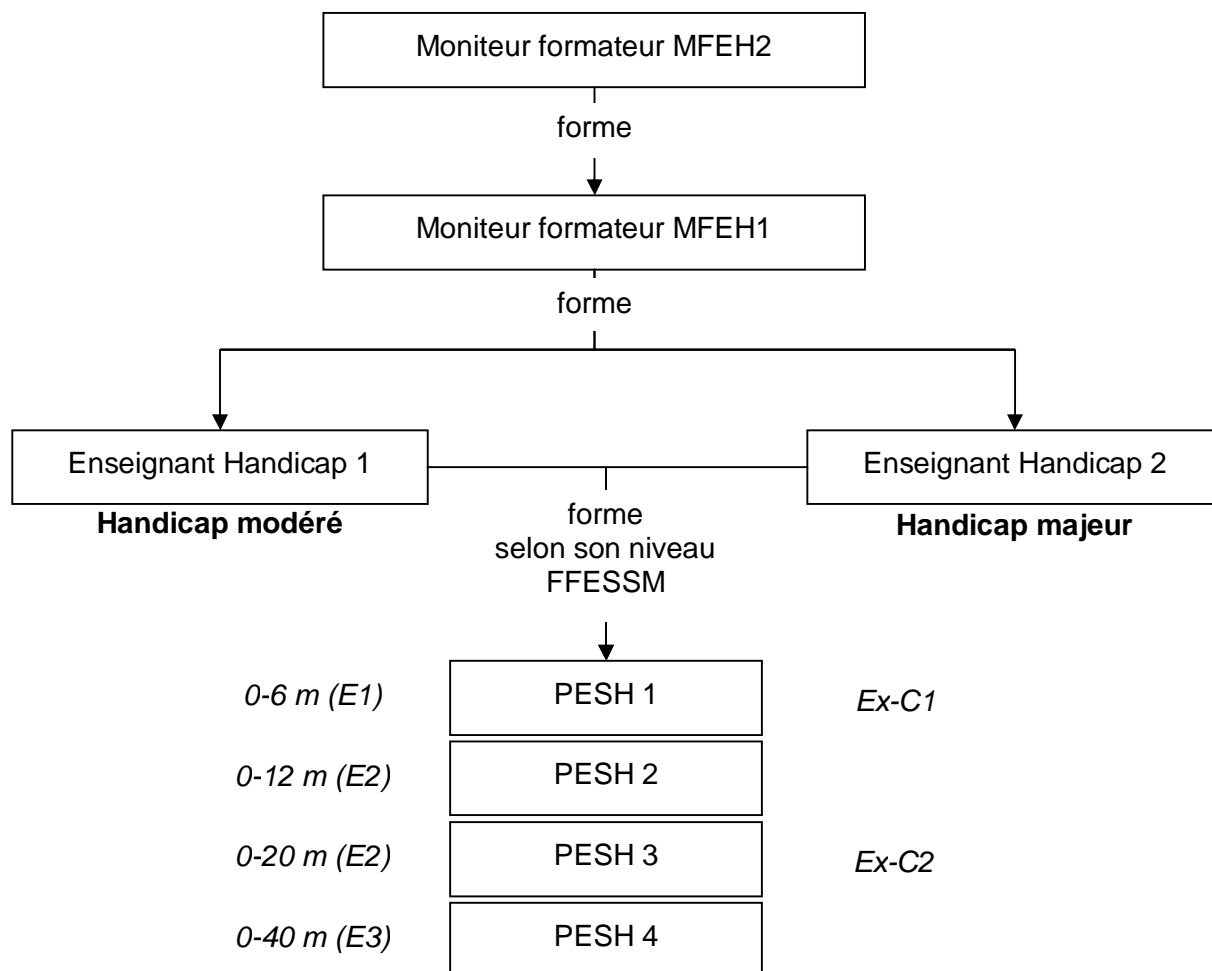
- 1- Un EH1 fait ce test au sec. S'il n'a pas de doute, il valide le type du PESH.
- 2- S'il a un doute, il doit demander à un EH2 de refaire le test dans l'eau.

Au cours de sa formation et de sa vie, un PESH peut changer de situation de handicap (passer de majeur à modéré ou l'inverse).

L'handicap mental ou psychique est de type majeur.

La conservation des prérogatives des moniteurs FFESSM

Désormais, les moniteurs Handisub exercent leur enseignement en fonction des prérogatives de leur niveau FFESSM. C'est le type des PESH qui peut les limiter.



Obtenir l'EH1

Des formations EH1 vont être mises en place très prochainement et seront annoncées par mail et sur le site du CoDep 94.

Les encadrants possédant le C1 ou le C2 peuvent avoir l'EH1 en envoyant le dossier suivant directement au siège national de la FFESSM :

- Copie de l'attestation C1 ou C2.
- Copie de la licence FFESSM.
- Le chèque de 12 € pour le règlement de la carte FFESSM / FFH,

La carte sera envoyée directement au bénéficiaire.